

Le plan ours , concernant l'ensemble du Massif Pyrénéen, a été rédigé le samedi 17 octobre 1983 de 11h à 16h par cinq personnes. Remis au gouvernement de l'époque le 22 octobre 1983 , il sera publié en 1984, assorti d'une enveloppe de trois millions .

Ce lancement fait l'effet d'une bombe au niveau local où presque personne n'a réellement été consulté ...

Ce plan repose sur une triple action en direction des populations concernées ou plutôt en direction des intérêts que sa présence menacerait :

La chasse : le problème ne semble pas pouvoir être résolu par des compensations financières...

L'exploitation forestière : le problème concerne l'aménagement des coupes pour 17 000 hectares classées en zone rouge.

Le pastoralisme : en ce qui concerne le pastoralisme la solution est connue; les bergers sont indemnisés pour les dégâts que l'ours occasionne aux troupeaux et se voit offrir des aides supplémentaires très appréciées hélicoptage vers les estives notamment ...

1993/ extraits de la Cause de l'ours Claude Dendaletche 1er président du fond d'intervention éco-pastoral dit FIEP

1984... En ce qui concerne le pastoralisme la solution est connue!

Dans cette seule affirmation le Fiep non seulement **usurpe** la parole des éleveurs transhumants qui n'ont jamais été consulté mais **occulte** la diversité des pratiques pastorales sur le Massif Pyrénéen et **induit en erreur** délibérément et durablement l'Etat .

C'est une imposture !

Cette imposture sera confortée le 10 novembre 1988 date de la directive interministérielle sur la protection de l'ours et arrivera intacte sans aucune remise en cause jusqu'en juin 1992 et permettra de ce fait à l'Etat , en toute bonne foi ,sans émettre comme il en avait la possibilité ,aucune réserve sur la restauration de la population d'ours ,de ratifier la Directive Habitat.

L'application de l'article 6 de cette même directive va **subordonner** aux projets de réalisation notamment celui de l'axe E7 Bordeaux - Saragosse en Aquitaine , et pour des réalisations de moindre importance en Midi Pyrénées **des compensations en faveur de la population rélictuelle d'ours en procédant à des réintroductions** .

Il est d'ailleurs libellé dans le cahier des charges des améliorations de la RN 134 (portion de l'axe E 7 en Vallée d' Aspe prolongé par le tunnel du Somport) validé par monsieur Barnier , alors Ministre de l'Environnement "c'est l'occasion de mettre les élus pyrénéens au pied du mur ".

A cet effet le 20 Juin 1993 une Charte entre le Ministère de Environnement et l'Adet entérinant la réintroduction expérimentale de trois ours pour la Haute - Garonne est signée . Puis intervient la signature de la Charte de Développement Durable et de protection de l'ours pour le Haut -Béarn .

La mise en auevre de ces deux Chartes sera financièrement soutenue par le programme européen life nature "Vertébrés menacés des Pyrénées", elles sont tant l'une que l'autre considérés comme des **phases expérimentales ,suivie de bilans avant d'aborder logiquement et éventuellement les phases suivantes** .

1993/ Au cours de ces expérimentations ,, **aucun état des lieux des structures accès ,cabanes ,aucune étude sur la diversité des pratiques pastorales ne sera effectué** .Monsieur Taberlet chef du laboratoire d'altitude de Grenoble indique qu 'il n'a pas été consulté **sur la pertinence de la réintroduction d'ours , qu'il n'y a pas eu d'état des lieux** .

Toute la logique du dossier ours va reposer sur l'imposture initiale du Fiep reprise et relayée l'Adet .

En 1996 , en Béarn la mise en expérimentation des mesures de préventions sur les estives traditionnellement concernées par la présence d'ours ,patou ,clôture ,gardiennage permanent va déplacer

les attaques d'ours sur des estives avoisinantes non visitées par l'ours parfois depuis plus d'une décennie **et de ce fait mettre en évidence la question et la nécessité d'une présence humaine permanente auprès de chaque troupeau ,sur chaque estive, dans chaque vallée chaque jour ,chaque nuit ,pendant plus de quatre mois .**

Dans les familles le souvenir du cadet resurgit, le cadet, tel que le décrivent Isaure Gratacos, anthropologue « Il est certain que dès l'entre-deux guerres , l'école obligatoire et gratuite à permis à bien de cadets , berger tout trouvé, d'échapper à la position d'"esclau"(d'esclave) ou à l'émigration » , ou Pierre Bourdieu sociologue

« l'autorité des parents , la force des traditions ,l'attachement à la terre ,à la famille et au nom déterminent le cadet à se sacrifier ,soit qu'il parte pour la ville ou l'Amérique soit qu'il reste à la propriété sans femme et sans salaire ».

Le Fiep dans le cadre de la charte mais au nom de **son interprétation toujours unilatérale et personnelle du développement durable** , tente d'imposer des limitations aux déplacements des bergers entre la vallée et l'estive pour éviter des dérangements à l'ours... refuse tout aménagement de pistes diffuse (encore aujourd'hui) auprès des écoles ,auprès des propres enfants des bergers parfois , la caricature d'un berger seul ,isolé , avec un radio-téléphone en guise de vie sociale (commission d'enquête parlementaire 2003/ p 326 ,audition du président du Fiep) et un patou pour l'aider à repousser les attaques d'ours ...**censé être le bon berger, l'esclave d'antan ... souvenez vous celui de l'imposture de 1984 dont il s'était servi pour affirmer "en ce qui concerne le pastoralisme la solution est connue...**

En Haut -Béarn , comme ailleurs sur les Pyrénées , les éleveurs toutes générations confondues qui gèrent dans le libre -arbitre leur temps ,leur allées et venues entre l'estive et la vallée leur troupeaux en fonction de la ressource ,de leur objectif professionnel et de leur obligation privées ,familiales et sociales sont consternés par ce retour à l' **image d'exclu a laquelle on les incite à adhérer au nom du développement version exclusive des associations de protection de la nature Fiep et Adet . C'est non .**

L'an 2000, Madame le Ministre de l'Environnement et de l'Aménagement du territoire déclare " **nous allons faire de la montagne le laboratoire du développement durable**". Pauvre développement durable ! A-t-elle depuis compris que les éleveurs transhumants sont les ultimes représentants et dépositaires de la très ancienne culture nomade ou semi -nomade ,groupe humain qui chassait ,pêchait ,cueillait c'est à dire prélevait à la mesure de ses besoins, processus qui s'est modifié il y a 10 000 ans avant JC du fait d'un changement de climat ,d'un réchauffement climatique déjà ,obligeant les populations à se sédentariser ,à produire à inventer l'agriculture et l'élevage pour survivre (Augustin Berque /écoumène /introduction à l'étude des milieux humains p103),

que les éleveurs transhumants pyrénéens utilisent et entretiennent depuis des millénaires une ressource renouvelable , sans engrais ,sans pesticides ,sans ogm et tout en subvenant a leurs besoins propose à leurs concitoyens une nourriture de qualité .

Sait-elle enfin que chaque troupeau en empêchant la friche de prospérer, protège la forêt des incendies ?Que le Portugal , la Grèce cette année ont brûlé essentiellement à cause de l'absence des petites mains de l'agriculture et de l'élevage ,des bergers et du travail irremplaçable de leur troupeaux ... Qu'en la matière , si les incendiaires sont considéré comme des criminels ,**que dire de ceux qui ont fait ou qui s'apprête à faire le choix politique de privilégier délibérément l'ensauvagement de contrées entières !** je cite ici à dessein le projet européen Life arc ,conservation d'ursus arctos et de ses habitats en Grèce qui n'est pas sans relation avec la tragédie de cet été .

L'an 2000. La vallée de l'Ouzoum .L'ours dit néré s'installe dans les estives .Les éleveurs qui n'ont pas vu d'ours depuis plus de 40 ans sur leurs estives assistent impuissants au carnage . On leur propose benoîtement de mettre en aeuve les mesures de prévention des dégâts : rassembler les brebis la nuit dans un parc électrifié ,mettre un patou, d'embaucher un berger mais qui vivra ,dormira où ? il n'y a pas de cabanes , pas d'accès ...Il leur faudra ,marcher ,chercher des brebis ,trouver ,disputer des cadavres aux vautours... **Il faut aussi les faire taire .**

Les bilans sont rédigés ou en cours de rédaction .Ils ne font pas état de vallées entières où il n'y a plus de cabanes ,de pratiques pastorales diverses sur le Massif Pyrénéen ,ils évoquent de vagues oppositions sans jamais remettre en cause l'imposture initiale .

Les éleveurs Béarnais agacés par la présence permanente de "facilitateurs "dont le rôle est de gommer ce qui peut devenir conflictuel éditent leur propre bilan .
En prenant acte du déplacement de l'ours dit néré depuis la Haute -Garonne jusqu'au Pyrénées -Atlantiques ils ne peuvent plus ignorer que leur décision d'accepter éventuellement un renforcement de la population rélictuelle « dite béarnaise » , peut avoir des conséquences pour les bergers Basques ,Espagnols et ceux de Midi -Pyrénées .
Ils demandent au sous -préfet partenaire de la Charte que soit organisé une consultation de l'ensemble des éleveurs pyrénéens sur ce sujet . **Pas de réponse.**

De guerre lasse , sans avoir eux -mêmes pu lire , a fortiori valider ,le bilan remis au Ministère de l'Environnement ils quittent la concertation et prennent contact avec les éleveurs de Midi -Pyrénées dont les échos de la colère commence à s'entendre .Ils auront le triste plaisir de comparer qu'ils sont au prise avec le même mécanisme d'occultation .

En Midi- Pyrénées ,c'est un bilan exclusivement rédigé par ceux qui ont mené l'opération ,où tous les témoignages pouvant remettre en cause sur le fond ou la forme cette expérimentation sont écartés. jusqu'au biologiste qui avait initialement élaboré le projet de réintroduction expérimentale ,**sa lettre magistrale dénonce avec trop de vigueur et de lucidité carences et occultations** et on confiera exclusivement a des gardiens itinérants déjà rémunérés par l'Etat le soin de s'exprimer sur la cohabitation pastoralisme /ours .

Après l'imposture de 1984 ,le manque d'état des lieux de 1993 ,c'est le dévoiement des bilans en 2000 .

A l'encontre des éleveurs pyrénéens qui tentent malgré tout de s'exprimer l'administration pratique une admirable et constante stratégie d'inertie .
Ministres, chef de cabinet, conseiller tous nous reçoivent ,mais s'étonnent :en ce qui concerne le pastoralisme la solution est connue , l'imposture est toujours là ,pourquoi vous ne voulez pas abandonner pour quatre à cinq mois , vos familles ,vos enfants ,votre travail dans la vallée ,faire une croix sur la petite semaine de vacances que vous vous octroyé chaque année ou pourquoi ne pas embaucher un berger ?
et pendant que les industriels , l'Etat même « dégraisse » a tour de bras le nombre de leurs salariés on va imposer , pour cause de Développement Durable, à des petits éleveurs de montagne d'embaucher et de rémunérer des bergers, de se mettre hors la loi aux yeux de la législation sur le travail ,avec comme miroir aux alouettes une panoplie « d'aides »alcatoires et volatiles.

Au cours d'une entrevue avec un sous -préfet , garant de la bonne conduite de la Charte de Développement Durable ,nous serons stupéfait de voir que après avoir pris note de tout ce qui avait trait à la conduite des troupeaux ,ce dernier posera son crayon quand nous évoquerons des disfonctionnements

dans les comptes –rendus de la concertation, nous enjoignant alors de ne pas faire de la sémantique : **il vrai que nous étions en train nous étonner de la métamorphose d'un document qualifié de conflictuel et qui après 6 mois passé dans un tiroir ,était qualifié de consensuel .**

En 2003 , le rapport de la Commission d'enquête parlementaire nous réservera , entre autre, la surprise du préfet signataire et garant de la concertation qui confond éventuellement et également ,cela fait désordre. Mais appliqué à l'acceptation des éleveurs béarnais en faveur d'une réintroduction d'ours au sein de cette même concertation c'est un glissement de langage tendancieux .

En comparant différents documents , bilan ,audition ,on s'aperçoit que les 3 leaderships des réintroductions de Melles en 1996/97 ,que l'équipe technique ONC ,la Diren et le président de l'Adet **n'anticipaient pas de la même façon le comportement des ours qu'ils allaient réintroduire de concert** : le premier s'était déjà accordé avec les Espagnols sachant que les limites des 12 000 hectares du territoire de l'ADET seraient franchies , le deuxième n'avait pas prévu , et le troisième ,le président de très glorieuse ADET ne savait pas...

Volontairement je passerai sur les réintroductions conduites par Madame Ollin , l'épisode 2006 , **suite logique de l'imposture de 1984 ,de l'absence d'état des lieux , du dévoiement délibéré des bilans . Suite logique quand les sondages effectués par une association de protection de la nature prennent le pas sur la décision des élus , suite logique des campagnes de communications menées par certaines associations de protection de la nature pilier du dossier ours, qui pour tenter de conserver du poids auprès de l'opinion publique , jouent avec les ressorts de l'ostracisme à notre rencontre ,un mélange de caricature , désinformation ,discrimination, prosélytisme .**

C'est là une dangereuse version du développement durable, je laisserai à chacun le soin de se rappeler l'épisode de l'histoire de France dans des temps pas si lointains, où pour débarrasser le territoire de gens qui n'étaient a priori pas comme tout le monde, que ce mélange efficace a déjà fait ses preuves ...

En juillet 2006 Monsieur Nicolas Hulot a adressé une lettre aux bergers pyrénéens par le biais de la revue Sélection : « Dans cet immense combat de l'érosion de la biodiversité ,les pays du Sud sont aux premières loges ; Comment leur demander dans les commissions internationales de prendre en charge le sort des grands singes ,des tigres des éléphants tous au bord de l'extinction ,dont la préservation est autrement plus complexe que celle de nos ours ,si nous pays du nord nous démissionnons de cette problématique quelle légitimité aurons –nous dorénavant pour siéger sans ces instances ?

Les bergers pyrénéens ont entre les mains plus que le sort d'un simple animal « vous détenez le sens d'un message à résonance planétaire ».

Je répondrai donc à Monsieur Hulot dans un premier temps : après avoir détruit sans aucune considération toutes les organisations sociales traditionnelles des pays du Sud afin de piller et de continuer à piller sans contraintes et à leur profit exclusif les ressources de ces contrées ,il semblerai que le restitution par les pays du nord des richesses ,l'arrêt du pillage seraient plus déterminant dans la prise en compte de la biodiversité et la reconstruction des sociétés humaines que le transport de quelques ours de Slovénie en France .

Dans un deuxième temps je ne puis croire que la légitimité de la France dans les instances internationales puissent être fondée sur ce condensé , ce symbole de l'arbitraire qu'est le dossier réintroduction d'ours dans les Pyrénées .

Dans un troisième temps j'invite Monsieur Hulot :

à consulter au sein du document intitulé « aspect et enjeux du retour des grand prédateurs brève n° 3 2006 » le schéma d'agriculture durable proposé par l'ADET : en qualité de pouvoirs certainement

supérieurs estimant certainement que les bergers pyrénéens ne sont pas tout à fait capable de savoir ce qu'est la qualité de vie, l'adret taille dans nos vies à pour satisfaire son système ,

à lire la page 138 du rapport de la commission d'enquête parlementaire sur l'exercice du pastoralisme en présence de prédateurs chapitre **les mesures de protection préconisées** :1°la présence humaine 2°les chiens de protection 3° les parcs de contention ,

Conclusion : Avant que les bergers pyrénéens ou alpins ne soient disparus au profit de prédateurs ou exclusivement assimilés à des mesures de protections ,considérés ,utilisés rangés au statut des chiens et parc de contention , privés du droit élémentaire de qualifier leur propre existence , droit d'aller et venir , droit à la vie privée familiale et sociale , leur contribution a cette consultation préalable au Grenelle de l'Environnement ne sera pas un message à dimension planétaire :

- L'expérience de réintroduction d'ours sur le Massif Pyrénéen. a mis en relief des carences de gouvernance graves. Il appartiendra à chacun ,à son niveau de les nier ou d'en tirer des enseignements .
- Dissocier dans la notion de Développement Durable le faire , de la façon de faire , c'est générer une impasse Le Développement Durable ne se décrète pas .
- Rigueur scientifique , transparence politique et administrative , expertises contradictoires et respect sont comme un « devoir d'exigences » pour la mise en œuvre de projets de développement durable . Ce devoir d'exigences n'est pas la moindre ressource à protéger pour les générations futures .

